



---

## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Assemblée générale du vendredi 12 juin 2026

#### Relevé de décisions

---

#### Point 4 de l'ordre du jour : Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 5 décembre 2025.

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	53
Absent(s) ayant donné procuration :	7	10
Total :	20	63

#### Compte rendu de l'Assemblée générale du 5 décembre 2025 :

Document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée générale du 5 décembre 2025.

#### Résultat du vote :

Nombre de votants :	20
Présents :	13
Représentés :	7
Nombre de voix pour :	63
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 22 juin 2026

La Présidente :

---

**Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe****Relevé de décisions de l'Assemblée générale  
du vendredi 12 juin 2026**

---

**Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du compte de gestion 2025 et compte administratif 2025**

## Point 5.1 – Adoption du compte de gestion 2025

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	53
Absent(s) ayant donné procuration :	7	10
Total :	20	63

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion pour l'exercice 2025 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe, préparé par M. Romain COSSAT, adjoint au payeur régional, comptable du groupement.

**Compte de gestion de l'exercice 2025 :**

Documents transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

**Décision :**

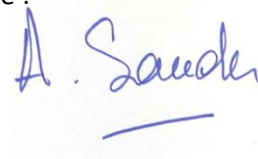
L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2025 établi par M. le Comptable du groupement, qui est en tout point conforme au Compte Administratif 2025 du groupement.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :	20
Présents :	13
Représentés :	7
Nombre de voix pour :	63
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 22 juin 2026

La Présidente :



---

## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 12 juin 2026

---

#### Point 5 : Adoption du compte de gestion 2025 et du compte administratif 2025

##### Point 5.2 – Adoption du compte administratif 2025

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	53
Absent(s) ayant donné procuration :	7	10
Total :	20	63

Après avoir entendu le rapport de l'ordonnateur du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe concernant le Compte Administratif pour l'exercice 2025.

#### Note de présentation et compte administratif pour l'exercice 2025

Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### **Décision :**


L'assemblée générale, hors de la présence de l'ordonnateur du groupement, à l'unanimité adopte le compte administratif pour l'exercice 2025 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

#### **Résultat du vote :**

Nombre de votants :	20
Présents :	13
Représentés :	7
Nombre de voix pour :	63
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 22 juin 2026

La Présidente :



## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 12 juin 2026

#### Point 5 : Adoption du compte de gestion 2025 et du compte administratif 2025

##### Point 5.3 - Affectation du résultat de l'exercice 2025

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	53
Absent(s) ayant donné procuration :	7	10
Total :	20	63

A la clôture de l'exercice 2025, la section de fonctionnement présente un déficit de 85 546,72 €. Compte tenu de la reprise des excédents de fonctionnement de l'exercice précédent qui présente un solde positif de 518 547,31 € le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait donc apparaître un excédent de 433 000,59 €.

Aucune opération n'ayant été réalisée en section d'investissement, il n'y a pas de résultat à constater.

Compte tenu de l'absence de déficit d'investissement à couvrir, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 433 000,59 € en report à nouveau de la section de fonctionnement (002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### Décision :

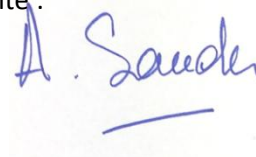
L'assemblée générale, hors de la présence de l'ordonnateur du groupement, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 433 000,59 € en report à nouveau de la section de fonctionnement (002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

#### Résultat du vote :

Nombre de votants :	20
Présents :	13
Représentés :	7
Nombre de voix pour :	63
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 22 juin 2026

La Présidente :



---

**Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe****Relevé de décisions de l'Assemblée générale  
du vendredi 12 juin 2026**

---

**Point 6 de l'ordre du jour : Adoption du budget supplémentaire 2026.**

	<b>Membre(s)</b>	<b>Nombre de voix</b>
Présents :	13	53
Absent(s) ayant donné procuration :	7	10
Total :	20	63

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 dans sa version en vigueur ;
- les délibérations du groupement d'intérêt public en date du 12 juin 2026 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2025 ;
- la délibération du groupement d'intérêt public en date du 12 juin 2026 portant affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

Le budget 2026 s'établit désormais à 664 600,59 € en section de fonctionnement et 30 000 € en section d'investissement.

**Budget supplémentaire 2026 :**

Documents transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

**Décision :**

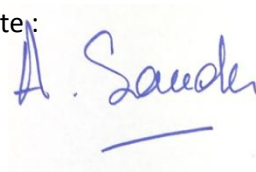
Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2026.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :	20
Présents :	13
Représentés :	7
Nombre de voix pour :	63
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 22 juin 2026

La Présidente :



---

## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 12 juin 2026

---

#### Point 7 de l'ordre du jour : Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	13	53
Absent(s) ayant donné procuration :	7	10
Total :	20	63

Conformément aux dispositions relatives au fonctionnement de l'assemblée générale à l'article 16.1, le fonctionnement actuel du groupement prévoit la tenue d'au moins deux assemblées générales par an.

Au regard des évolutions du fonctionnement du groupement, il est proposé de modifier cet article comme suit : « L'assemblée générale est réunie au moins une fois par an sur convocation de son président. La réunion de l'assemblée générale est de droit si elle est demandée par au moins un quart des membres. »

#### **Projet de modification de la convention constitutive**

Document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents et représentés.

#### **Décision :**

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la modification de la convention constitutive du GIP Grand Est-Europe.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de votants :	20
Présents :	13
Représentés :	7
Nombre de voix pour :	63
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 22 juin 2026

La Présidente :

